

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à huis clos avec l'application Zoom en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, **le mardi, douzième jour du mois de mai deux mille vingt (12 mai 2020), TREIZE HEURES (13 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2020-05-5064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2020
6. Modification au rapport financier déposé le 26 mars 2020, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 654 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2020
8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
9. Période de questions (écrites)
10. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-05-5065

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
20 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 20 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-05-5066

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
26 MARS 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 26 mars 2020

Adoptée à l'unanimité

**MODIFICATION AU RAPPORT FINANCIER DÉPOSÉ LE 26
MARS 2020, POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31
DÉCEMBRE 2019**

Suite au dépôt à la séance ordinaire du 26 mars 2020, par la directrice des finances et trésorière, du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019, une coquille a été constatée à la page 8 de l'annexe 1 de ce rapport et cette page du rapport est remplacée par la page ci-jointe.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-05-5068

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 654 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 26 MAI 2020**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 654 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2020, réparti comme suit :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2003-02-23	1 290 500 \$
2008-02-75	357 600 \$
2008-03-77	147 800 \$
2008-03-78	203 300 \$
2009-01-90	147 800 \$
2017-09-32	887 000 \$
2017-09-33	521 000 \$
2018-06-38	99 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2008 02 75, 2008 03 77, 2008 03 78, 2009 01 90, 2017 09 32, 2017 09 33 et 2018 06 38, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCCURSALE 3105 BOUL DES RECOLLETS
3105 BOUL DES RECOLLETS
TROIS RIVIERES, QC
G9A 6N1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-02-75, 2008-03-77, 2008-03-78, 2009-01-90, 2017-09-32, 2017-09-33 et 2018-06-38 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-05-5069

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA
SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Date d'ouverture :	12 mai 2020	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 mai 2020
Montant :	3 654 000 \$		

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2003-02-23, 2008-02-75, 2008-03-77, 2008-03-78, 2009-01-90, 2017-09-32, 2017-09-33 et 2018-06-38, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 mai 2020, au montant de 3 654 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 4 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

387 000 \$	1,00000 %	2021
396 000 \$	1,00000 %	2022
406 000 \$	1,10000 %	2023
416 000 \$	1,20000 %	2024
2 049 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,88400

Coût réel : 1,54186 %

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

387 000 \$	0,90000 %	2021
396 000 \$	1,00000 %	2022
406 000 \$	1,10000 %	2023
416 000 \$	1,20000 %	2024
2 049 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,81300

Coût réel : 1,55803 %

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE
INC.**

387 000 \$	0,75000 %	2021
396 000 \$	0,90000 %	2022
406 000 \$	1,00000 %	2023
416 000 \$	1,15000 %	2024
2 049 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,53192

Coût réel : 1,57284 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

387 000 \$	0,85000 %	2021
396 000 \$	1,00000 %	2022
406 000 \$	1,05000 %	2023
416 000 \$	1,20000 %	2024
2 049 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,59000

Coût réel : 1,57601 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 654 000 \$ de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la directrice des finances et trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-05-5070

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à douze heures huit minutes (12h08).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE